



COMMUNIQUE DE PRESSE

AB SCIENCE ANNONCE LA TENUE DE SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE LE 30 JUIN 2023

Paris, 30 mai 2023, 18h30

AB Science SA (Euronext - FR0010557264 - AB) annonce la tenue de son Assemblée Générale Mixte annuelle le vendredi 30 juin 2023 à 15 heures 30, dans les locaux du Cabinet d'avocats Levine Keszler, situés au 1er étage, 11, rue Auber – 75009 Paris.

L'avis de réunion publié le 26 mai 2023 au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires contient l'ordre du jour, le texte des projets de résolutions, ainsi que les modalités de participation et de vote à cette Assemblée. L'ensemble de la documentation concernant cette Assemblée sera disponible sur le site internet de la Société.

Précisions sur l'Assemblée Générale :

Seuls les actionnaires ayant procédé à l'inscription en compte de leurs titres au plus tard le deuxième jour ouvré précédant la date fixée par l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, pourront participer à l'Assemblée Générale.

Pour les actionnaires détenant des titres au porteur, leur intermédiaire habilité devra leur fournir une « attestation de participation ». Cette attestation devra être jointe au formulaire de vote à distance ou de procuration.

Les questions écrites des actionnaires devront être reçues au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale (par courriel à l'adresse suivante : investors@ab-science.com).

Les actionnaires qui le souhaitent peuvent se procurer les documents préparatoires à l'Assemblée Générale visés à l'article R. 225-83 du Code de Commerce sur simple demande par courriel à l'adresse suivante : investors@ab-science.com.

À propos d'AB Science

Fondée en 2001, AB Science est une société pharmaceutique spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une classe de protéines ciblées dont l'action est déterminante dans la signalisation cellulaire. Nos programmes ne ciblent que des pathologies à fort besoin médical, souvent mortelles avec un faible taux de survie, rares, ou résistantes à une première ligne de traitement.

AB Science a développé en propre un portefeuille de molécules et la molécule phare d'AB Science, le masitinib, a déjà fait l'objet d'un enregistrement en médecine vétérinaire et est développée chez l'homme en oncologie, dans les maladies neurodégénératives, dans les maladies inflammatoires et dans les maladies virales. La Société a son siège à Paris et est cotée sur Euronext Paris (Ticker : AB).

Plus d'informations sur la Société sur le site Internet : www.ab-science.com

Déclarations prospectives – AB Science

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers,

des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien qu'AB Science estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'AB Science qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes aux développements des produits de la Société, qui pourraient ne pas aboutir, ou à la délivrance par les autorités compétentes des autorisations de mise sur le marché ou plus généralement tous facteurs qui peuvent affecter la capacité de commercialisation des produits développés par AB Science ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics publiés par AB Science. AB Science ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

AB Science

Communication financière

investors@ab-science.com